

DEMANDE DE COPIE INTEGRALE OU D'EXTRAIT AVEC FILIATION D'ACTE DE
NAISSANCE OU DE MARIAGE

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR

Nom.....

Prénom.....

Domicile.....

Lien de parenté avec la personne dont vous demandez l'acte ?.....

QUEL ACTE DEMANDEZ-VOUS ?

Copie intégrale d'acte de ث Naissance ث Mariage

Extrait d'acte avec filiation ث Naissance ث Mariage

Coché la case située devant votre choix

QUEL EST L'ETAT CIVIL DE LA PERSONNE DONT VOUS DEMANDEZ L'ACTE ?

Nom.....Prénoms.....
(Pour une femme, indiquez son nom de jeune fille)

Né(e) à.....Le.....

Nom de l'époux ou de l'épouse.....
(Nom de jeune fille)

Date du mariage.....

NOM ET PRENOM USUEL DE SON PERE : (2).....

NOM ET PRENOM USUEL DE SA MERE : (2).....
(Indiquez son nom de jeune fille)

Fait à
Le

Votre signature

(2)A compléter seulement si vous demandez un acte de naissance.

PS : Formulaire à envoyer à la Mairie de votre lieu de naissance (ou mariage)

Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse pour la réponse.

Information sur la délivrance des actes de l'état-civil.

Des nouvelles conditions régissent la délivrance des copies intégrales et des extraits avec filiation des actes d'état-civil. (Article 6 et 7 du décret n°97-852 du 16 septembre 1997, paru dans le J.O du 18 septembre 1997, qui modifie le décret n°62-921 du 3 août 1962).

Désormais, vous devez indiquer le nom et le prénom usuel des parents de la personne dont vous demandez l'acte.

Ces dispositions concernent la délivrance des copies intégrales et extraits avec filiation des actes de naissance et de mariage.

Elles s'adressent donc à toutes les personnes ayant droit à obtenir ces documents : la personne concernée par l'acte, ses ascendants (parents, grands-parents...), ses descendants (enfants, petits-enfants...), son conjoint, ainsi que ses mandataires et représentants légaux.

A noter que les mineurs sont exclus des personnes ayant qualité pour obtenir ces actes.

Vous voudrez bien faire connaître ces dispositions autour de vous et vous y conformer pour toute nouvelle demande d'acte soumis à ces conditions.